



## Préparation pour tribunal pour contestation surendettement

-----  
Par jod27

Bonjour,

Mon locataire ayant plusieurs mois de retard de paiement de loyer a monté un dossier de surendettement qui a été accepté en effacement de sa dette.

J'estime que le dossier est malhonnête pour plusieurs raisons :

- le dossier évoque une personne seule à charge de plusieurs enfants, alors qu'elle est accompagnée depuis plusieurs années
- de fausses dettes liées à d'anciens loyers impayés (20 000e soit disant)
- des estimations de frais mensuels supérieurs à 2000e
- une absence de biens, alors qu'ils possèdent des voitures

De plus, cette personne a des garants qui n'ont pas encore été activés. Je ne voulais pas utiliser la voie judiciaire (procédure de loyer impayé) et rester dans une solution à l'amiable car j'entretenais de bons rapports avec mon locataire qui semblait honnête dans sa façon de chercher à trouver un moyen de rembourser sa dette.

Mais depuis la réception de l'acceptation du dossier de surendettement, je n'ai plus le droit de réclamer quoi que ce soit. J'ai fait une contestation de ce dossier, et passe en tribunal le mois prochain. Dans la convocation, il est indiqué qu'il s'agit d'une procédure orale.

Mes questions sont les suivantes : comment préparer correctement cette convocation ?

Est-ce que je dois apporter des preuves écrites, témoignages ? ou est-ce interdit car censé être "oral" ?

Est-ce qu'il est judicieux d'avoir un avocat ?

Merci par avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Prenez un avocat, même si ce n'est pas imposé.

Votre locataire semble très bien informé et capable d'attendrir un juge....